

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 juin 2025 – 19 heures 45
Mairie de MONTLEBON**

Conseillers

En exercice 19
Présents 17
Votants 18
Absents 02

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin,
Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en
Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
ROGNON, Maire, en session extraordinaire.

Date de convocation : 05/06/2025

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J. KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, Mme C. ROGNON, Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

Excusés

représentés : M. J-L. PUGIN (pouvoir à Mme M-P. ROUGNON-GLASSON).

Absente : Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme M-P. ROUGNON-GLASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 19h48, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20250610-01 Projet d'aménagement de la voirie rue de Chinard à Montlebon – Ouverture d'une enquête parcellaire au titre de l'article R 131-12 du Code de l'expropriation pour la parcelle ZE 253

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voirie rue de Chinard, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité des parcelles nécessaires aux travaux a été lancée en 2016. Cette DUP, arrivée à échéance, une seconde DUP a été effectuée en 2024.

Une erreur ayant été décelée dans l'identité du propriétaire de la parcelle ZE 253, il convient de diligenter une nouvelle enquête parcellaire au titre de l'article R 131-12 du code de l'expropriation afin de mener à bien ce projet.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EXPRIME SA VOLONTE de poursuivre la procédure d'expropriation, les négociations avec la propriétaire concernée n'ayant pas abouti,
- ADOPTE le dossier d'enquête parcellaire,
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet la désignation d'un commissaire enquêteur et l'ouverture de l'enquête parcellaire.

Prochaine réunion du Conseil municipal
Lundi 16 juin 2025 à 19h45

La séance est levée à 20h20.
Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Catherine ROGNON

